

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 781-2

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités - Règlement numéro 781 a été adopté le 16 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE certains départements de la Ville doivent apporter des correctifs ou des ajouts aux différentes annexes de tarifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités – Règlement numéro 781, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Modifications

Les annexes de tarification V – Tarification - Loisirs et vie communautaire, VI – Tarification - Location, VII – Tarification - Sécurité incendie, IX – Taxation - Urbanisme et environnement et X – Tarification - Plage, sont modifiées par les ajouts et les corrections suivants dans les annexes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Yvon Chiasson, maire

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques

ANNEXE V

TARIFICATION – LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Description du bien, service ou activité		Tarif
4.	Carte Taxi-bus	8 \$
5.	Location d'espace pour les exposants lors d'événements Journée complète	50 \$

Tableau I : Salle communautaire hôtel de ville

Résident	Tarification
Journée complète	200 \$/h 250 \$/h
Non-résident	Tarification
Journée complète	250 \$/h 300 \$/h
À l'heure les soirs de semaine	25 \$/h pour un résident 40 \$/h pour un non-résident

Tableau II : Patinoire réfrigérée

	Tarification
Location à l'heure (été)	35 \$/h 40 \$/h
Location à l'heure (hiver)	120 \$/h 140 \$/h

Tableau III : Location d'un gymnase

	Tarification
École des Orioles ou de la Riveraine ou Saint-Zotique (gardien de la Ville)	35 \$/h 38 \$/h pour un gymnase simple
	50 \$/h 54 \$/h pour un gymnase double
École secondaire des Navigateurs (ligue de sport sans gardien de la Ville)	73,50 \$/h pour un gymnase simple
	95,50 \$/h pour un gymnase double
École secondaire des Navigateurs (sports libres avec gardien de la Ville)	25 \$/h pour un terrain

Tableau IV : Location du terrain extérieur de tennis / pickleball

	Tarification
Location à l'heure pour les groupes écoles	20 \$/h le terrain

Description du bien, service ou activité		Tarif
1.	Incendie d'un véhicule d'un non-résident et la sécurité incendie	
	c) Équipement - Couverture anti-feu de voiture	2 500 \$
5.	Équipements de formation (main-d'œuvre non incluse)	
	i) Porte d'entrée par effraction	100 \$/h
	j) Plateau de ventilation	100 \$/h
	k) Canalisation – système de gicleurs	100 \$/h

Description du bien, service ou activité		Tarif	
7.	Autres coûts		
	c) Règlement utilisation extérieure de l'eau n° 743		
	ii) Permis pour arrosage nouvelle pelouse – Hors période	20 \$	50 \$

ANNEXE X

TARIFICATION – PLAGE

Description du bien, service ou activité		Tarif
3.	Quai de la marina	
	b) Tarification saisonnière avec services ii. Non-résident	60 \$ le pied linéaire 61 \$ le pied linéaire